Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 6

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nalisation s'applique de manière plus étendue, constate au contraire une diminution des accidents.

En résumé, la lutte contre les accidents du travail constitue une branche importante du problème de la rationalisation. Des études sérieuses, une sélection intelligente du personnel, une attention constante de la part des organes directeurs et une collaboration scientifique développée, permettront, sans nul doute, de réformer les défauts résultant inéluctablement des tâtonnements du début.

Plus que jamais, en ce domaine comme en bien d'autres, une entente étroite entre organisations ouvrières et patronat permettra de réaliser les progrès nécessaires, et nous devons espérer voir s'établir, au sein des industries mondiales, un régime fondé sur des bases normales et réglant avec équité la part qui revient à celui qui dirige et recueille les bénéfices et celle dévolue à l'ouvrier.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les *carreleurs* de *Lausanne* réclamaient depuis 11 mois un contrat de travail. Toutes les tentatives du syndicat échouèrent devant l'obstination patronale. Les ouvriers se mirent en grève, celle-ci dura quelques jours et ils obtinrent enfin le contrat. Certes, il n'est pas l'idéal des contrats, mais il marque cependant un sérieux progrès. Ainsi, l'horaire hebdomadaire de travail comporte 55 heures. Mais si l'on songe que des ouvriers devaient travailler jusqu'à 75 heures par semaine, l'avantage est certain. Le travail aux pièces est aboli. Les heures supplémentaires sont majorées de 25% pour le samedi après-midi, de 21 heures à 24 heures 50%, de minuit à 6 heures du matin 100%, le dimanche 100%. La convention prévoit que les salaires payés actuellement ne seront pas diminués. Le salaire pour un carreleur qualifié sera de fr. 1.70 à fr. 2.— à l'heure. Pour les ouvriers sortant d'apprentissage de fr. 1.20 à fr. 1.40. Les manœuvres qualifiés de fr. 1.20 à fr. 1.30, les manœuvres occasionnels fr. 1.— à fr. 1.20. Il est interdit de former des apprentis sans contrat. Le 1er mai est reconnu jour férié, de même que le 1er août! La convention réglemente encore les indemnités en cas de déplacement et d'autres questions de détail; elle est valable jusqu'au 1er mars 1933.

Dans les autres organisations.

FEDERATION SUISSE DES EMPLOYES ET OUVRIERS EVANGELIQUES. Cette fédération possédait à la fin de 1931 un effectif de 147 sections avec 8836 membres. (127 sections et 6510 membres l'année précédente.) On constate donc ici, comme pour les syndicats libres, une augmentation des effectifs malgré la crise.

Le rapport ne donne pas de chiffres en ce qui concerne son activité syndicale; il mentionne seulement que la fédération a mené ou a participé à 45 mouvements qui furent surtout des luttes défensives.

La situation de la caisse et des institutions de secours se présente comme suit: La caisse générale boucle avec la somme de fr. 177,688.— aux recettes,

dont fr. 79,888.— de cotisations des membres. Le boni d'exercice est de fr. 4796.—. La caisse a versé pour secours de grève fr. 17,975.—, pour l'administration fr. 73,524.—. La caisse de chômage a payé pour fr. 581,771.— de secours; le déficit se monte à fr. 36,492.—. La caisse de vieillesse et survivants a versé pour fr. 11,980.— de secours de vieillesse, comme indemnité au décès fr. 4375.—. Il a été alloué pour fr. 24,572.— de secours de nécessité. La caisse-maladie a accordé pour fr. 27,943.— de secours.

FEDERATION SUISSE DES CHAUFFEURS ET MACHINISTES. La fédération a maintenu ses effectifs en 1931 avec 2362 membres, soit un de plus que l'année précédente. Le rapporteur attribue à la crise le fait que la fédération enregistra moins de membres qu'en 1930. La fédération reste complètement isolée en ce qui concerne son activité syndicale; la cohésion des membres n'est maintenue que par les institutions de secours et la vie de société. La caisse au décès versa fr. 35,350.— en secours de décès proprement dit et fr. 8400.— pour secours à des survivants; la caisse de secours alloua fr. 9985.— pour 63 cas.

SOCIETE SUISSE DES COMMERÇANTS. Les employés de commerce semblent comprendre peu à peu la nécessité de l'association. La Société suisse des commerçants signale dans son rapport pour 1931 une augmentation de 3980 membres, de sorte qu'elle comprend actuellement 33,763 membres. Cette augmentation provient surtout de la section de Zurich; elle est due surtout à l'introduction de l'assurance-chômage obligatoire.

L'activité syndicale s'exprima surtout, tant pour le comité central que pour les sections en mesures défensives contre la baisse des salaires sans qu'il ait été possible de l'enrayer comme il eût été souhaitable. La formation syndicale des membres laisse malheureusement beaucoup à désirer dans de nombreuses sections et les employés ne s'habitueront que peu à peu à une défense collective de leurs intérêts.

Les nombreuses institutions d'entr'aide se sont développées normalement. La caisse centrale a reçu au total fr. 236,571.—. Le boni d'exercice se monte à fr. 4789.—. La part essentielle des dépenses revient à l'administration de la société, aux examens d'apprentis, à la caisse de chômage, au bureau de placement et au mouvement de la jeunesse. La caisse-maladie et de secours au décès a versé pour fr. 240,546.— d'indemnités.

La caisse de chômage alloua pour fr. 193,000.— de secours (y compris la caisse complémentaire). A des membres dans le besoin il a été accordé pour fr. 10,086.— de secours. Les versements de la caisse de vieillesse et invalidité se montent à fr. 21,975.—. La fortune totale de la Société est de fr. 1,700,000.—.

Il est intéressant de constater que le nombre des membres féminins a augmenté de 45% au cours d'une année passant de 4289 à 6228 membres.

FEDERATION DES SOCIETES SUISSES D'EMPLOYES. Selon le 14me rapport d'activité du Comité directeur de la F. S. E., il ressort que la Fédération centrale des employés a également augmenté ses effectifs en 1931 et qu'elle comptait à la fin de l'année 10 fédérations avec 57,826 membres. Les sociétés les plus importantes sont: La Société suisse des commerçants, laquelle avec un effectif de 31,620 membres représente plus de la moitié de la totalité des membres; la Fédération suisse des contremaîtres avec 7316 membres, l'Union Helvetia (employés d'hôtels et de restaurants), l'Association suisse du personnel des banques avec 5727 membres et la Fédération suisse des sociétés d'employés de l'industrie des machines et électrotechnique, qui compte 3396 membres.

Il est naturel que la situation économique défavorable n'a pas été sans avoir une influence sur l'activité des fédérations d'employés. Le chefs d'entreprises ne manquèrent pas de préconiser avant tout la baisse des salaires sachant pertinemment que la résistance serait faible. Le rapport relève ironiquement: « Les nombreux amis qui, il y a peu de temps encore, promettaient leur appui aux employés, ont complètement disparu actuellement; ils se taisent ou soufflent dans la même trompette qui annonce la baisse des salaires, l'aggravation de la crise, l'effondrement du marché indigène, la misère. » Puis, le rapport reconnaît brutalement: « En général les chefs d'entreprises se sont montrés peu disposés à la discussion. Ils se sont bornés à dicter leur volonté. Ce fait fut un des plus douloureux pour maints employés. Il semblait qu'actuellement on n'avait pas de raison de traiter les employés différemment des ouvriers. » Le processus de la prolétarisation a fait de tels progrès que l'idée admise qu'un employé faisait partie de la classe moyenne, ne pourra plus être maintenue bien longtemps. La F. S. E., ainsi que les cartels affiliés ont pris de nombreuses mesures pour enrayer les effets de la crise; malheureusement très souvent les employés ne sont pas suffisamment préparés pour rendre efficace une lutte collective pour la défense de leurs propres intérêts.

La F. S. E. a déployé une très grande activité dans le domaine de la politique sociale. La loi fédérale sur le repos hebdomadaire présente une légère amélioration, particulièrement pour le personnel d'hôtel; c'est là un vieux postulat des sociétés d'employés auquel on a donné suite néanmoins dans une moins grande mesure que celle que l'on attendait. A l'occasion de la préparation d'une ordonnance d'application de la loi sur les voyageurs de commerce, lors de la préparation du contrat-type de travail normal pour les voyageurs de commerce et dans d'autres mesures législatives, les intérêts des employés ont été énergiquement représentés. Le Comité voua également la plus grande attention à la question de la protection des consommateurs. En outre des démarches ont été faites en vue de développer les offices cantonaux de conciliation (conflits entre patrons et employés), pour la sécurité des fonds de bienfaisance, pour la conclusion de contrats de travail collectifs, en faveur de mesures pour venir en aide aux employés sans travail, etc.

Les comptes annuels accusent une dépense totale de fr. 38,825.—, dont fr. 15,000.— sont couverts par la subvention fédérale, alors que fr. 22,500.— sont répartis entre les fédérations. Afin d'être à même de prendre part à différentes grandes actions, la création d'un fonds spécial de fr. 50,000.— fut décidée, dont la première partie fut versée l'année passée et dont le solde devra être fourni par les fédérations jusqu'à fin 1932.

Le résultat de la collaboration occasionnelle avec l'Union syndicale suisse est jugée satisfaisante et par suite de l'aggravation constante de la crise, on reconnaît la nécessité d'établir un contact plus fréquent. Les relations réciproques se sont resserrées par suite de la requête commune adressée au Conseil fédéral.

Dans l'Internationale.

UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DE L'ALIMENTATION. L'Union a enregistré au cours de l'année dernière les organisations du Danemark, de la Finlande, de la Yougoslavie et de la Palestine. L'Union compte actuellement 34 organisations dans 21 pays et 373,000 membres.